



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2002

Cinquante-sixième session
Point 123 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/736)]

56/255. Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

L'Assemblée générale

I

Demande de subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement découlant des recommandations du Conseil d'administration de l'Institut figurant dans le rapport du Directeur de l'Institut¹

Approuve la recommandation concernant une subvention à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de 213 000 dollars des États-Unis pour 2002 imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu qu'il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003² ;

II

Corps commun d'inspection

Approuve l'inscription d'un montant brut de 7 546 100 dollars au budget de l'exercice biennal 2002-2003 du Corps commun d'inspection³ ;

III

Commission de la fonction publique internationale

Approuve l'inscription d'un montant brut de 12 813 400 dollars au budget de l'exercice biennal 2002-2003 de la Commission de la fonction publique internationale³ ;

¹ A/56/359, par. 10 à 12.

² A/56/6 (Sect. 4). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 6*.

³ A/56/6 (Sect. 29). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 6*.

IV

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001

Prend acte du rapport du Secrétaire général⁴ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵ sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001, étant entendu que les ressources (d'un montant ne dépassant pas 1 444 200 dollars) qui seraient éventuellement nécessaires seront demandées par le Secrétaire général dans un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, qui sera présenté à l'Assemblée générale ;

V

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Ayant examiné le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale et aux organisations affiliées à la Caisse⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁷,

1. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;
2. *Approuve* des dépenses, directement imputables à la Caisse, d'un montant total net de 74 322 400 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 et une diminution des dépenses d'un montant net de 3 098 900 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 ;
3. *Autorise* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2002-2003 d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars ;

VI

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 2 192 100 dollars⁸ ;

VII

Missions politiques spéciales

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur les prévisions concernant les dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi⁹, et souscrit aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif dans ses rapports¹⁰ ;

⁴ A/C.5/56/4.

⁵ A/56/518.

⁶ A/56/289.

⁷ A/56/7/Add.1. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 7A*.

⁸ Voir A/C.5/56/33.

⁹ A/C.5/56/25 et Add.1 et 2.

¹⁰ Voir A/56/7/Add.5, par. 7, A/56/7/Add.6, par. 11 et A/56/7/Add.7, par. 7. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 7A*.

2. *Approuve* pour les quinze missions visées dans le rapport du Secrétaire général¹¹, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2002, l'imputation d'un montant de 8 millions de dollars sur le crédit demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 ;

3. *Approuve également* pour le Bureau des Nations Unies au Burundi¹², pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2002, l'imputation d'un montant de 1,7 million de dollars sur le crédit demandé au titre des missions spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 ;

4. *Approuve en outre* pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, l'imputation d'un montant de 1 413 400 de dollars sur le crédit demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 ;

5. *Décide* de reprendre l'examen des rapports du Secrétaire général sur les prévisions concernant les dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi⁹ en mars 2002 ;

6. *Note* qu'un solde non affecté de 64 648 400 dollars demeure imputé sur le montant de 98 338 700 dollars prévu au titre des missions politiques spéciales¹³ ;

VIII

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

Rappelant la section II de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Mesures de sécurité interorganisations : application de la section II, Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies, de la résolution 55/238 de l'Assemblée générale du 23 décembre 2000 »¹⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁵,

1. *Souscrit* aux recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif¹⁵ ;

2. *Se félicite* des arrangements interinstitutions relatifs à la participation aux coûts et demande que la répartition des dépenses fasse l'objet d'une mise à jour en 2003 ;

3. *Note avec préoccupation* qu'il n'existe pas de mécanisme de contrôle et de responsabilité dans le domaine de la sécurité et demande au Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport d'ensemble sur la mise en place d'un mécanisme transparent de contrôle et de responsabilité, en en définissant notamment le champ d'application, ainsi que des normes communes et des méthodes permettant de les faire respecter dans un contexte interinstitutions ;

4. *Prie* le Secrétaire général de faire évaluer le système de sécurité des Nations Unies, y compris les nouveaux arrangements en matière de sécurité et les relations entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et le Bureau du

¹¹ A/C.5/56/25.

¹² Voir A/C.5/56/25/Add.1.

¹³ Voir A/C.5/56/32.

¹⁴ A/56/469 et Corr.1 à 3.

¹⁵ A/56/619.

Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, et de lui présenter ses conclusions et recommandations à sa cinquante-huitième session ;

IX

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Ayant examiné le chapitre 11B (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003¹⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁷,

Décide d'approuver le montant de 18 022 600 dollars proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre du chapitre 11B ;

X

Effets de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant les prévisions révisées résultant de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation¹⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁹,

Prend note des prévisions révisées résultant de la réévaluation des incidences de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation ;

XI

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général concernant l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects²⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif²¹,

Décide d'ouvrir des crédits additionnels d'un montant total de 1 575 700 dollars aux chapitres ci-après du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 : au chapitre 3 (Affaires politiques), 376 400 dollars ; au chapitre 22 (Droits de l'homme), 888 800 dollars ; au chapitre 27 (Gestion et services centraux d'appui), 127 900 dollars ; et au chapitre 32 (Contributions du personnel), 182 600 dollars, montant compensé par l'inscription d'un montant équivalent (182 600 dollars) au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

92^e séance plénière
24 décembre 2001

¹⁶ A/56/6 et Add.1 (Sect. 11B). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 6*.

¹⁷ A/56/7/Add.3. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 7A*.

¹⁸ A/56/659.

¹⁹ A/56/7/Add.4. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 7A*.

²⁰ A/C.5/55/46 et Corr.1 et Add.1.

²¹ A/56/478.